

Association Syndicale Libre du lotissement Beaupré
Siège : 29, lotissement Beaupré, chemin du claux,
84120 PERTUIS
04.90.79.51.46 Fax : 04.90.79.06.38

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRE
1^{er} JUILLET 2016 - 20 heures**

Personnes présentes : 25
Pouvoirs : 6
(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu)

Les points suivants ont été abordés :

- Rétrocession de la voirie et des espaces verts.

Le président informe de la rétrocession effective des voiries et espaces verts à l'ASL Beaupré, conformément au mandat donné lors de l'AG du 19 juin 2015 au Président de l'ASL, par acte notarié du 15 juin 2016, après deux ans de démarches en tout (recours à un avocat, désignation d'un mandataire liquidateur pour représenter le lotisseur, la SARL CHABRY, liquidée, et rédaction de l'acte par le notaire). Désormais, la situation est donc régularisée et l'ASL propriétaire de la voirie et des espaces verts.

L'ensemble de la procédure a coûté 2100 euros (700 euros pour la mandataire, 420 euros de frais d'avocat, 958 euros de frais de notaire).

L'assurance a été réglée pour 355 euros par an.

- Election du président de l'ASL pour un exercice de 3 ans.

Bernard ELOY se présente à la présidence de l'ASL.
Roger CHIARAZZO, président sortant, se représente.

Des questions sont posées sur le rôle du Président. Il est rappelé que la présidence de l'ASL est bénévole, mais qu'une indemnisation peut être accordée au Président pour les démarches et l'entretien assumé par lui. Actuellement, Roger CHIARAZZO perçoit 80 € par mois compte tenu de l'ensemble des tâches qu'il accomplit. Bernard ELOY indique ne pouvoir réaliser la même chose, mais propose que Roger CHIARAZZO poursuive son action, éventuellement avec un vote sur

l'indemnisation en cause.

Roger CHIARAZZO indique être prêt à poursuivre son action s'il est réélu président.

Il est évoqué la possibilité que l'entretien soit effectué par la communauté des colotis avec achat de matériels en commun. L'assemblée n'est pas favorable à cette solution, déjà tentée par le passé, et non fructueuse puisque c'était toujours la même dizaine de personnes qui effectuait l'entretien de l'entier lotissement.

Le recours au jardinier pour l'entretien plus important des espaces verts (tontes, etc) s'élève à environ 1000 € par an.

Un vote à bulletin secret est réalisé en cours de séance, la feuille d'émargement des votes étant jointe au présent compte rendu. Emmanuel ROGE assure la présidence du bureau.

Dans les jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée générale, Roger CHIARAZZO et Bernard ELOY ont rencontré plusieurs colotis et ont recueilli leur vote dans des enveloppes cachetées et avec émargement. 6 votes ont ainsi été exprimés.

Le dépouillement du vote est réalisé par Valérie et Pierre MOULLET face à l'assemblée en fin de séance. Le résultat du vote est le suivant :

7 votes pour Bernard ELOY

26 votes pour Roger CHIARAZZO.

Roger CHIARAZZO est donc réélu pour un mandat de trois ans.

Le reste du bureau demeure sans changement : Bernard ELOY, Jean-Claude HUGUET, Valérie MOULLET, Emmanuel ROGE, Catherine BOUTY.

- Poubelle

Une amélioration est constatée, notamment côté des poubelles enterrées.

- Espaces Verts

Tout va bien, du désherbant a été appliqué.

- Travaux à prévoir

Deux bouches d'eau pluviales seront réparées à l'automne.

L'ampoule d'un lampadaire, côté fonds ROGE, doit être changée.

- Eclairage

Certains colotis s'interrogent sur la pertinence du remplacement de nos actuels lampadaires par des

LED, afin de réaliser une économie d'énergie et de gagner en qualité d'éclairage.

L'électricité pour le lotissement coûte aujourd'hui 400 € par an.

Le passage aux LED représente un investissement initial important, ce d'autant que le lotissement comprend de nombreux éclairages, mais une réelle économie peut être atteinte.

D'après les indications de la Mairie qui a procédé au changement des éclairages sur le chemin du claux, un retour sur investissement est escompté sur un peu plus de trois ans.

Il est convenu de demander au lotissement Boiry des indications en terme de prix et de faisabilité, à supposer qu'un tel changement ait été effectué chez eux.

Il est convenu de faire établir un devis pour le lotissement beupré et de réaliser une étude pour apprécier l'adaptabilité des LED sur nos lampadaires, le coût de ce changement et la potentielle économie escomptée.

- Nuisances :

Il est rappelé que les nuisances sonores sont interdites entre 22 heures et 7 heures du matin.

Deux colotis se plaignent, pour l'un d'un véhicule invité embouti, et pour l'autre du vandalisme gratuit réalisé sur son véhicule.

Il est rappelé que la vitesse dans le lotissement est limitée à 30 km/heures. Plusieurs personnes se sont plaintes de vitesse excessive. L'attention des colotis est attirée sur ce point.

Il est déploré la propagation des crottes de chiens et chats, notamment au niveau du terrain central du lotissement.

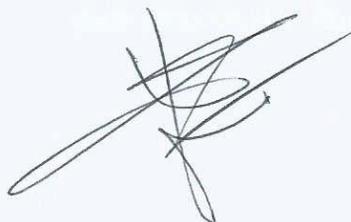
- Le Pot des Quartiers s'est déroulé le 10 juin 2016. Le thème cette année était : "une chanson pour notre quartier". Emmanuel ROGE, que l'assemblée félicite, a écrit "La Java de Beupré", entonnée ensemble le 10 juin. Le 4 novembre 2016, la meilleure chanson de quartier de la ville sera couronnée d'un disque d'or.
- Les comptes de l'ASL

Les cotisations demeurent inchangées (110 euros par an) et sont recouvrées.

Les comptes de l'ASL sont à disposition. A ce jour, il y a 21 000 euros sur le livret et 3 700 euros sur le compte courant.

- La séance est levée à 22 heures pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
R Chiarazzo



La Secrétaire

C Bouty

